



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cours d'assises

Question écrite n° 3669

Texte de la question

M. Jack Lang appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la nécessité d'une réforme rapide de la cour d'assises. Récemment, plusieurs quotidiens nationaux évoquaient la création de plusieurs comités de soutien à M. Deperrois après sa condamnation à vingt ans de réclusion criminelle, dans l'affaire de la Josacine empoisonnée. Au-delà de ce cas particulier, c'est le débat sur la nécessité d'une réforme de la cour d'assises qui est ici relancé. Le précédent gouvernement avait annoncé une telle réforme. Celle-ci était toutefois restée en suspens du fait de l'absence de moyens budgétaires. La réforme envisagée visait notamment à instaurer une procédure d'appel aujourd'hui inexistante en matière d'affaires criminelles. Il souhaite donc connaître ses intentions quant à la réforme de la cour d'assises.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, peut assurer l'honorable parlementaire qu'elle est personnellement convaincue de la nécessité de réformer notre procédure criminelle, afin d'instituer un droit d'appel au profit des personnes condamnées pour crime, comme cela existe en matière correctionnelle. Elle a ainsi indiqué, en présentant les orientations générales d'une réforme pour la justice lors du conseil des ministres du 29 octobre dernier, que « la procédure d'assises sera réformée pour permettre un nouvel examen des décisions en cours ». La ministre de la justice estime toutefois que le projet de loi élaboré par le précédent gouvernement qui proposait de substituer aux actuelles cours d'assises départementales des tribunaux d'assises du premier degré, tout en instituant, auprès des cours d'appel, une juridiction d'assises du second degré, ne peut être mené à son terme. La mise en oeuvre de ce texte exigerait en effet de très importants moyens, notamment une augmentation de l'effectif des magistrats, qui n'avait pas été initialement prévue et qu'il n'est pas aujourd'hui possible de dégager. Le gouvernement réfléchit actuellement à d'autres modalités juridiques qui permettraient l'instauration d'un recours.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3669

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3156

Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 97